

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 25 (1917)

**Heft:** 7

**Rubrik:** Aux comités des sections de la Croix-Rouge

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

propose la création, le même matériel et ne pourrait-elle pas aussi entreprendre l'organisation des dites infirmeries? Ce serait une œuvre utile de plus à l'actif déjà si brillant de la Croix-Rouge suisse, une œuvre qu'aucune autre société ne pourrait si bien qu'elle mener à chef. Chaque localité ou commune s'efforcera certes de faciliter l'organisation de cette nouvelle branche d'activité de la Croix-Rouge en procurant gratuitement à cette société les locaux nécessaires à l'aménagement des « infirmeries fixes ». L'organisation de pareilles infirmeries procurerait les avantages spéciaux suivants:

1° Possibilité de pouvoir toujours trouver des locaux d'infirmerie propres, hy-

giéniques et en ordre, avec un certain matériel sanitaire supplémentaire.

2° Possibilité de procurer aux soldats malades un confort plus grand et de pouvoir mieux assurer leur traitement que dans des infirmeries improvisées.

3° Diminution des évacuations des soldats malades sur les hôpitaux et établissements sanitaires par suite de la possibilité de les traiter avec plus de soins que dans les simples infirmeries improvisées.

4° Diminution du matériel sanitaire supplémentaire (paillasse, etc.) que chaque unité doit transporter avec elle lors de ses changements de stationnement.

En campagne, mai 1917.

1<sup>er</sup>-Lt. D<sup>r</sup> Fr. M. Messerli, Lausanne.

### Aux Comités des sections de la Croix-Rouge

Nous avons l'honneur de vous exposer ce qui suit:

Le Comité de la Fête nationale du 1<sup>er</sup> août nous informe que le produit de la carte annuelle du 1<sup>er</sup> août sera versé à la Croix-Rouge suisse. Afin d'en tirer la plus forte recette possible, il nous demande de charger les sections de la Croix-Rouge (auxquelles se joindront les sociétés de samaritains) de s'occuper de la vente de ces cartes. Pour obtenir un résultat appréciable, il nous semble que les sections de la Croix-Rouge devront s'appliquer spécialement à la vente du détail. — L'exécution des quatre cartes, dues aux artistes Eug. Burnand, Ed. Vallet et M. Bescovits, est fort jolie et de très bon goût. Elles trouveront certainement bon nombre d'amateurs. Leur prix de vente (affranchies) est de 20 cts. — Le Comité de la Fête nationale accordera un rabais de 2 cts. par carte à chaque section, ce qui laissera à cette dernière un bénéfice de 2 fr. par cent cartes vendues. — Nous savons fort bien qu'il n'est point nécessaire de laisser entrevoir un bénéfice pour stimuler le sain patriotisme de nos sections, mais chaque travail doit avoir sa récompense. Nous aimons à croire que nos sections et leurs membres se voueront avec zèle et dévouement à la vente de ces cartes. — Dès réception de votre réponse et de votre commande, nous vous ferons parvenir, contre remboursement, le nombre de cartes que vous désirez et dès le 20 juillet vous pourrez les mettre en vente. — Nous vous prions de nous faire connaître votre décision avant le 15 juillet, afin que nous puissions la communiquer au Bureau de contrôle des estampilles. — Veuillez également prendre note que les cartes non vendues pourront nous être retournées avant le 1<sup>er</sup> septembre. Passé cette date, aucune carte ne sera reprise. — Dans l'espoir que vous nous aiderez activement dans la vente des cartes du 1<sup>er</sup> août, nous vous envoyons nos salutations distinguées et nos remerciements.

Le Médecin-chef de la Croix-Rouge.

### Nouvelles de l'activité des sociétés

**Colonne de la Croix-Rouge genevoise.** — Le Comité a créé une colonne de transports dite de la Croix-Rouge composée de 50 à 60 volontaires exempts du service militaire qui doivent, comme les colonnes des autres cantons, coopérer au service sanitaire de l'armée en qualité de brancardiers, etc. Ils ont un uniforme. Cette colonne qui est instruite à Genève par le capitaine D<sup>r</sup> Bolle, est placée sous le patronage du Comité de la section; elle a commencé à s'exercer cette année. Dimanche 13 mai,

dans les campagnes Dunant, Des Gouttes et Colladon à Chougny, obligeamment prêtées à cet effet, a eu lieu le premier exercice en campagne avec le matériel d'ambulance de la section: tentes, lits, brancards, etc. Le comité y a assisté et a participé au déjeuner champêtre fait par la colonne. Les exercices du matin ont été de l'école militaire. L'après-midi le major Ischer, secrétaire du colonel Bohny, médecin en chef de la Croix-Rouge suisse, est venu à sa place, de Berne, assister aux exercices de